

# CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 27 mars 2025 à 20 heures 30 minutes  
Salle du Presbytère

Quorum : 6

## Présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

## Procurations :

Mme DIDIER Françoise donne pouvoir à M. HUGON Lionel, Mme BADAROUX Julie donne pouvoir à M. QUENTIN Régis

## Absent(s) :

## Excusés :

Mme BADAROUX Julie, Mme DIDIER Françoise, M. JOPPART Eric

Secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Président de séance : M. BORIE Jean-François

## **1 - Approbation Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2025**

Le Maire demande l'approbation du Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 13 mars 2025.

Régis QUENTIN fait remarquer qu'il n'a pas été mentionné que lors de la séance du 13 mars, le Conseil a souhaité bloquer le montant global du Budget pour les subventions aux associations à 5 000 €.

Par ailleurs, le principe d'attribution est à rediscuter.

## **2 - Examen et vote du Compte de Gestion 2024**

Le Maire de BEAULIEU rappelle et expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi, à la clôture de l'exercice, par le Trésorier du Service de Gestion Comptable d'AUBENAS, qui assure la gestion de notre collectivité.

Le Maire de BEAULIEU vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion 2024 est ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal de BEAULIEU, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

VOTE le Compte de Gestion 2024 du payeur départemental, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **3 - Examen et Vote compte Administratif 2024 et affectation des résultats**

Le Maire présente les comptes de 2024. Vu les prévisions du Budget, les décisions modificatives et les réalisations tant en dépenses qu'en recettes dans les sections d'investissement et de fonctionnement, les comptes peuvent être arrêtés comme suit :

### **INVESTISSEMENT :**

Dépenses	Prévu :	547 475,99 €
	Réalisé :	381 536,13 €
	Reste à réaliser :	88 374,00 €
Recettes	Prévu :	547 475,99 €
	Réalisé :	356 125,98 €
	Reste à réaliser :	73 559,00 €

### **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses	Prévu :	566 139,00 €
----------	---------	--------------

	Réalisé :	484 604,65 €
Recettes	Prévu :	566 139,00 €
	Réalisé :	638 223,12 €
<b>Résultat de clôture de l'exercice :</b>		
Investissement :		- 25 410,15 €
Fonctionnement :		153 618,47 €
Résultat global :		128 208,32 €

Lors du vote, le Maire quitte la salle de réunion.

Jean-Paul ROGIER fait procéder au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BORIE Jean-François

#### 4 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle que le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A relatifs aux impôts locaux et aux votes des taux d'imposition,

Considérant la nécessité de voter chaque année les taux des contributions directes locales,

Le Maire propose de maintenir les taux d'imposition applicables pour l'année 2024, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28,18%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 39,17 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 14,50%

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

#### DÉCIDE :

de fixer ainsi les taux d'imposition applicables pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 28,18%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 39,17 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THS) : 14,50%

de charger le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux dans les délais légaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

#### 5 - Questions et informations diverses

Conseil d'école : il a eu lieu le 17 mars. Pas de problème particulier.

Mettre un éclairage à l'escalier nord du bâtiment.

Le nouveau jeu est installé dans la cour.

CCID : rappel réunion du mardi 1er avril à 17h30, en présence de Monsieur Alain TERRAS.

Présentation du nouveau Site Internet de la Commune (avec Intramuros), par Régis.

Le premier site date de 2010, donc devenu obsolète.

La Commission "Information" a proposé un lien vers la Communauté de Communes et l'Office du Tourisme, permettant une seule saisie des informations.

Projet d'optimiser les valeurs locatives des Communes avec Ecofinance est porté par la CDC PAYS DES VANS EN CEVENNES, pour l'ensemble des 15 communes.

Informations sur la Mutuelle proposée par la Région AURA. Une information a été faite auprès des communes en visioconférence. La Région souhaite que les communes relaient cette information, si une convention est signée. Cette mutuelle s'adresserait principalement aux personnes aux faibles revenus, car compétitive à ce niveau.

CRTE (Contrat de Réussite de la Transition Ecologique) :

Dans la continuité de notre rencontre avec le Sous-Préfet, le 30 septembre dernier à Beaulieu, une revue des projets a eu lieu le 25 mars dans le cadre du Contrat de Réussite de la Transition Ecologique.

2 dossiers ont été déposés :

- Réfection de la toiture de l'école
  - Aménagement parking multimodal : station vélos (vae)
- Ils ont été classés en Catégorie 1, donc bien placés pour être accompagnés.

Plan des Voies Communales : le nouveau Plan est en cours de construction avec le cabinet GEO SIAPP.  
Une première réunion a eu lieu. Une première esquisse a été faite. Prochaine réunion prévue dans 15 jours.  
Ce nouveau plan devrait refléter la réalité du terrain et être cohérent à l'adressage.

SDE :

Une rencontre a eu lieu pour organiser un nouvel éclairage sur la place de la Mairie.  
Besoin également d'un éclairage à Pléoux sur le point d'apport volontaire des ordures ménagères, et sur le parking de la Voie Douce.  
Le changement d'ampoules des candélabres devrait débiter à l'automne.

Le Secrétaire de séance,  
M. ROGIER Jean-Paul,



Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
M. BORIE Jean-François,



